

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Est également présente :

Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2016-08.
5. Demande d'aide financière dans le cadre de " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes " auprès du ministère de la Culture et des Communications.
6. Embauche d'un technicien en prévention au Service de sécurité incendie - Contrat.
7. Nomination de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination de membres au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières - Immeubles appartenant au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.
10. Contrat d'entretien de la route 133 à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Proclamation des Journées de la culture.
12. Requête au Tribunal administratif du Québec - Demande de modification du rôle d'évaluation foncière - Mandat procureur.
13. Vente aux enchères d'équipements municipaux.
14. Projet de loi n° 106 - Mise en oeuvre de la Politique énergétique du Québec – Loi sur les hydrocarbures.

15. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juin 2016 du comité de revitalisation du vieux village de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-67, 2016-68, 2016-69, 2016-70, 2016-59, 2016-40 et 2015-99.
18. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-63.
19. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1229.
20. Adoption du règlement numéro 919-15, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
21. Adoption du règlement numéro 1168-1, intitulé: Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé " Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".
22. Adoption du règlement numéro 1193-1, intitulé: Règlement modifiant le Règlement numéro 1193 intitulé " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Première révision ".
23. Mandat pour services professionnels en foresterie urbaine relativement au secteur de l'ancien camping Laurier - Aire TOD.
24. Octroi du contrat TP 16-11 - Services professionnels en ingénierie pour des travaux de mise à niveau du garage municipal.
25. Questions de l'assistance.
26. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2016 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu.
- e) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu.
- f) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

2016-312

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant:

- 24.1 Participation de membres du conseil au concert " Une plume au service de la liberté " organisé par La Montée des Arts.

2016-313

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-314

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-09-A, au montant de 2 037 542,76 \$, numéro 2016-09-B, au montant de 1 216,04 \$, numéro 2016-09-C, au montant de 559 880,74 \$, numéro 2016-09-D, au montant de 831 296,10 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-09, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 31 août 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 28 juillet au 31 août 2016.

2016-315

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-08 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 22 août 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-316

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - " APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES " - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière dans le cadre de " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents " concernant la bibliothèque Armand-Cardinal de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est désignée comme mandataire aux fins de ce projet.

Que cette dernière, soit et est autorisée à signer tout acte ou document donnant effet aux présentes.

2016-317

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN PRÉVENTION CONTRACTUEL - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-258 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, laquelle autorisait la signature d'une entente entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park pour l'embauche d'un technicien en prévention au sein de leur Service de sécurité incendie respectif;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste de façon contractuelle pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Roy possède le profil et les qualifications requises pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Benoit Roy, au poste de technicien en prévention, à raison de deux (2) jours par semaine pour chacun des Services de sécurité incendie des villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, et ce, à compter du ou vers le 19 septembre 2016, selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 19 août 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 25 août 2016.

2016-318

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la démission de madame Marie-Ève Coulombe le 11 mai 2016 à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la fin du mandat, le 6 juin 2016, de monsieur Daniel Proulx à titre de membre citoyen au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme, au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCU), messieurs Claude Rainville et François Paradis à titre de membres citoyens, et ce, à compter du 7 septembre 2016 pour un mandat de 2 ans.

2016-319

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la démission de mesdames Colette Comeau et Marilyne Lachance à titre de membres citoyens au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme, au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, mesdames Gaétane Gagnon et Marie-Noële Tanguay, à titre de membres citoyens, et ce, à compter du 7 septembre 2016 pour un mandat de 2 ans.

2016-320

RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE - 272 ET 284, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT QU'en mai 2007, le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire a obtenu de la Commission municipale du Québec une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières pour les immeubles situés aux 272 et 284, chemin Ozias-Leduc;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec doit réviser l'exemption octroyée tous les 9 ans et qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, elle doit consulter la municipalité locale concernée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ne s'objecte pas à la reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour les immeubles situés aux 272 et 284, chemin Ozias-Leduc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil ne s'objecte pas à la reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour les activités exercées par le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire concernant les immeubles situés aux 272 et 284, chemin Ozias-Leduc, à Mont-Saint-Hilaire.

2016-321

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE 133 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le contrat " Marché - Montant total à forfait " portant le numéro de dossier numéro 2506-16-4921 (numéro de contrat 8509043763) à intervenir entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au montant de 33 883,35 \$, excluant les taxes, pour l'entretien d'hiver de la route 133, soit le déneigement, le déglacage et la fourniture des matériaux, pour la saison 2016-2017, débutant le 27 octobre 2016 et finissant le 20 avril 2017, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le présent contrat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 31 août 2016.

Qu'à l'expiration de la première période contractuelle, le contrat soit renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois, et ce, tel qu'indiqué à la clause de renouvellement prévue au contrat.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

2016-322

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

2016-323

REQUÊTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - MODIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - MANDAT PROCUREUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate M^e Louis Bouchart d'Orval, avocat, afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au Tribunal administratif du Québec concernant la requête portant le numéro de dossier SAI-M-251620-1608, visant à modifier la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière d'un immeuble.

2016-324

VENTE AUX ENCHÈRES D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - LES ENCANS RITCHIE BROS.

CONSIDÉRANT le type d'équipements qui n'est plus utilisé par le Service des travaux publics à être mis en vente aux enchères par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la vente aux enchères des équipements indiqués à la liste jointe à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante, et ce, par l'intermédiaire de Les Encans Ritchie Bros.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer une entente à cet effet avec la firme Les Encans Ritchie Bros.

2016-325

PROJET DE LOI N^o 106 - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC - LOI SUR LES HYDROCARBURES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi n^o 106, intitulé: "Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives";

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités sur le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée;
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos collectivités, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande à la Fédération québécoise des municipalités:

1. de rejeter le projet de loi n° 106 et d'en demander le retrait;
2. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait dudit projet de loi.

2016-326

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016 DU COMITÉ DE REVITALISATION DU VIEUX VILLAGE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juin 2016 du comité de revitalisation du vieux village de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-327

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-328

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-67, 2016-68, 2016-69, 2016-70, 2016-59, 2016-40 ET 2015-99

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 23 août 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-67 : 156, rue Forbin-Janson
Plans et recommandation 2016-113-R (annexe A)
- PIIA 2016-68 : 581, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-114-R (annexe B)
- PIIA 2016-69 : 225, rue des Voyageurs
Plans et recommandation 2016-115-R (annexe C)
- PIIA 2016-70 : 250, rue Provencher
Plans et recommandation 2016-116-R (annexe D)
- Révision PIIA 2016-59 : 442, montée des Trente
Plans et recommandation 2016-117-R (annexe E)
- Révision PIIA 2016-40 : 28, rue Brunet
Plans et recommandation 2016-118-R (annexe F)
- Révision PIIA 2015-99 : 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-119-R (annexe G)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " G " pour en faire partie intégrante.

2016-329

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-63

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 23 août 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2016-63 : 1160, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-112-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérée ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-330

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1229

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1229, intitulé: " Règlement décrétant l'acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de l'immeuble portant le numéro de lot 3 365 525 au cadastre du Québec pour la construction d'une école primaire et autorisant le paiement d'honoraires professionnels et décrétant un emprunt de un million neuf cent quinze mille dollars (1 915 000,00 \$) nécessaire à cette fin " soit et est approuvé par ce conseil.

2016-331

RÈGLEMENT NUMÉRO 919-15 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 919-15, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2016-332

RÈGLEMENT NUMÉRO 1168-1 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1168-1, intitulé: *Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé " Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire "*.

2016-333

RÈGLEMENT NUMÉRO 1193-1 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1193-1, intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 1193 intitulé " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Première révision "*.

2016-334

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN FORESTERIE URBAINE - SECTEUR DE L'ANCIEN CAMPING LAURIER - TREMBLAY ET TREMBLAY S.E.N.C. | TRAME-VERTE

CONSIDÉRANT la résolution 2015-422 par laquelle le conseil octroyait le contrat ING 2015-25 à Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | Trame-Verte, concernant des services professionnels sur demande en ingénierie forestière;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat de services professionnels a été accordé sans minimum garanti à l'adjudicataire et que chaque projet, pour lequel les services de l'adjudicataire sont requis, doit faire l'objet d'un bon de commande spécifique;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont requis pour des services en foresterie urbaine afin d'intervenir de façon optimale dans le plan de développement et de lotissement du secteur de l'ancien camping Laurier faisant partie de l'aire TOD;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | Trame-Verte, au montant de 34 314,29 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en foresterie urbaine dans le secteur de l'ancien camping Laurier faisant partie de l'aire TOD.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Ève-Marie Surprenant, chef de la Division urbanisme, Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 9 août 2016.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande AM 16019, au montant de 34 314,29 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-610-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-335

OCTROI DU CONTRAT TP 16-11 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL - LES SERVICES EXP INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Services exp inc., au montant de 45 127,69 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 16-11 concernant des services professionnels en ingénierie pour la préparation du concept, des plans et devis, des documents d'appel d'offres et les services durant la construction pour des travaux de mise à niveau du garage municipal, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 24 août 2016.

Que les honoraires professionnels en ingénierie, décrits au bon de commande TP 16030, soient payables à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) au montant de 45 127,69 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-336

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL AU CONCERT " UNE PLUME AU SERVICE DE LA LIBERTÉ " - LA MONTÉE DES ARTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de madame la conseillère Magalie Joncas et de messieurs les conseillers Joseph Côté, Frédéric Dionne, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle, au concert " Une plume au service de la liberté ", qui se tiendra à La Montée des Arts, le 11 septembre 2016, et autorise le remboursement de la dépense au montant de 65,00 \$ par personne.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Règlementation concernant les chiens Fermeture du chemin de la Montagne - accident Éclairage du chemin de la Montagne
M. André Michel	Travaux rue de l'Heure-Mauve
M. Gilles Cardinal	Signalisation – parc de l'Érablière-Cardinal Accès à la montagne et au parc de l'Érablière-Cardinal
M. Jean-Luc Halde	Entretien du viaduc du CN Intervention Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – circulation cyclistes et automobilistes – chemin de la Montagne Accotements asphaltés – chemin de la Montagne
M. André Michel	Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire – subventions – membres du conseil d'administration
M. Ferdinand Berner	Achat d'un terrain – future école primaire
M. Jean-Luc Halde	Boisé Auclair

2016-337

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 30.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**